

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	35	Signalisation routière	Signalisation routière carrefours	
2	36	Modifications budgétaires	Décisions modificatives Budget assainissement	
3	37	Modifications budgétaires	Décisions modificatives budget commune SIVOS	
4	38	Modifications budgétaires	Décisions modificatives budget commune Eclairage public	
5	39	Modifications budgétaires	Décisions modificatives budget commune dépassement crédits	
6	40	Location chapiteau	Location chapiteau fête locale	
7	41	Site internet	Création site internet Commune	
8	42	Modifications budgétaires	Décisions modificatives budget commune amortissement nettoyeur haute pression	
9	43	Contrat Unique d'Insertion	Renouvellement contrat CUI LAPEYRIE Lucien	
10	44	Contrat Unique d'Insertion	Renouvellement Contrat CUI VILLEREGNIER Geneviève	

L'an deux mille onze, le neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 avril 2011.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Annick KOURLATE, Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Marie-France AUDET, Michel CARPENTIER, Jacques BERTHET, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Marie-Pierre POUGET

Absents excusés : Jean-Thierry LANSADE, Josiane MANZANAS, Hélène GUISET, Alain BATAAC

Procurations : Jean-Thierry LANSADE à Jean-Luc FAVRETTO
Alain BATAAC à Florentine N'GAPELE COULIBALY
Josiane MANZANAS à Marie José GUERIN
Hélène GUISET à Claude ROUCHEYROLLE

Secrétaire de séance : Marie-Pierre POUGET

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 12 mai dernier pour approbation.

Celui –ci est adopté à l’unanimité

Adoption de l’ordre du jour

Le Maire propose à l’assemblée de modifier l’ordre du jour :

- suppression de la délibération concernant le choix de l’assistant Maîtrise d’Ouvrage pour la 4° tranche d’assainissement collectif. Le choix sera fait lors de la réunion du 17 juin.
- ajout de la délibération concernant la création d’un site internet au nom de la Commune.

Cet ordre du jour ainsi modifié est adopté à l’unanimité.

Pour information

Le Maire rappelle les dates de réunions concernant le choix de l’Assistance de Maitrise d’œuvre (AMO) pour la 4° tranche d’assainissement collectif et les travaux d’aménagement de la salle des fêtes

- Vendredi 17 juin 16 h 30 ouverture des plis maîtrise d’œuvre assainissement collectif
- Vendredi 17 juin 17 h00 ouverture des plis travaux de la salle des fêtes.

ORDRE DU JOUR

SIGNALISATION ROUTIERE

Suite à la proposition de Monsieur COSTE de l’Unité d’Aménagement consulté pour la pose d’une signalisation routière dans divers carrefours de la Commune Madame POUGET et Madame N’GAPELE COULIBALY estiment que la commission des routes proposant une priorité à droite pour le carrefour du pont bascule, le même type de priorité devrait être appliquée au carrefour de la poste également en agglomération, vu qu’un cédez le passage n’est pas autorisé sur une départementale.

Délibération

La Commission des routes et Monsieur COSTE de l’Unité d’Aménagement du Conseil Général se sont rendu sur le terrain pour définir quel type de signalisation il conviendrait de poser aux carrefours. Sur les conseils de Monsieur COSTE, la commission des routes propose :

- carrefour de la poste : un stop*
- pont bascule : marquage au sol pour délimiter les voies de circulation. Monsieur ROUCHEYROLLE demande quelle sera la priorité appliquée : priorité à droite.*
- virage du maridat : panneau de limitation à 50 km/h puis 30 km/h aux abords du virage avec un second panneau avec des flèches de priorité.*
- au gourdon voie romaine : un stop*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte ces propositions à 15 voix POUR sauf pour le carrefour de la poste : 2 voix CONTRE.

DECISION MODIFICATIVES AU BUDGET

Budget Assainissement

Le Maire propose à l’assemblée de modifier le poste dépenses imprévues du budget assainissement et certains comptes du budget de la Commune :

Délibération

Budget assainissement : Dépenses imprévues supérieures à la réglementation

CREDIT A OUVRIR			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
001	615	Entretien et réparation	600,00

CREDIT A REDUIRE			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-600,00

Budget Commune : SIVOS

CREDIT A OUVRIR			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	6554	Contribution aux organismes de regroupement	2 200,00

CREDIT A REDUIRE			
Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	61523	Entretien de voies et réseaux	-2 200,00

Budget Commune : Eclairage public

COMPTES DEPENSES				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	21534	43	Réseaux d'électrification	11 550,65

COMPTES RECETTES				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
16	168758	43	Eclairage public	11 550,65

Budget Commune : Dépassement crédits compte 205

CREDIT S A OUVRIR				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
20	205	OFI	Concession et droits similaires	205,00

CREDIT A REDUIRE				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
23	2315	68	Parking Tournier	-205,00

Budget Assainissement : Amortissement nettoyeur haute pression

COMPTE DEPENSES				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
042	6811		Dotation amortissement immobilisation corporelle et incorporelle	468,00
023	023		Virement à la section d'investissement	468,00
TOTAL				936,00

COMPTE RECETTES				
Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
040	2818	10002	Travaux neufs	468,00
021	021	10002	Travaux neufs	468,00
TOTAL				936,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

OPPORTUNITE SUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LA FETE LOCALE

Considérant que les travaux de rénovation de la salle des fêtes débuteront début juillet, l'utilisation de la salle communale sera impossible pour l'organisation du repas de la fête locale les 6, 7 et 08 Août.

Monsieur le Maire et les élus membres du Comité des Fêtes proposent au Conseil Municipal la location d'un chapiteau pour permettre d'organiser la fête locale dans de bonnes conditions, et d'avoir un lieu de replis en cas de pluie.

Faute de quoi, le repas du dimanche soir ne pourra pas être organisé, les manèges et les feux d'artifices seraient les seules animations de la fête.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de prix :

-STE REMAK : 3 300 €

-STE SGLA : 2 507 €

-Chapiteau du Périgord : 2 116 €

-STE GTI : 1 200 € (le montage et le démontage devront être effectués par le personnel communal)

-Cirque ULMAN : 700 € (geste commercial pour nous remercier de prêter la place pour leurs représentations).

Chaque élu exprime son avis sur la nécessité ou non de maintenir la fête locale avec un repas le dimanche soir. D'autre part, il conviendrait de savoir si cette dépense supplémentaire non prévue au budget pourra être imputée sur le compte des dépenses imprévues.

A la question d'une demande de participation du Comité des fêtes par la réduction de notre participation du prix du feu d'artifice ou autre, Monsieur le Maire et les Conseillers membres du Comité des Fêtes indiquent que le Président Monsieur BORNERIE a déjà précisé que le coût des feux d'artifice est le minimum et que le comité des fêtes ne pouvait pas participer financièrement à la location du chapiteau.

Il serait souhaitable que le Comité des fêtes établisse un bilan financier annuel comme les autres associations.

Le comité des fêtes reproche à la Municipalité d'avoir été informé tardivement de l'indisponibilité provisoire de la salle. Le Conseil Municipal est assez surpris de cette remarque, le projet étant à l'étude depuis trois ans, il a été uniquement retardé suite à l'urgence des travaux de mises aux normes des locaux scolaires. Cependant nous devons réaliser les travaux cette année, faute de quoi nous perdrons les subventions attribuées depuis deux ans.

Délibération

Les travaux de la salle des fêtes devant débuter début juillet, l'utilisation de la salle des fêtes pour la fête locale des 6,7 et 8 Août prochain est compromise.

Afin d'organiser la fête dans de bonnes conditions et d'avoir un repli en cas de pluie lors du repas du dimanche soir, le Maire et les élus membres du Comité des fêtes proposent au Conseil Municipal la location d'un chapiteau.

Le Maire donne lecture des différentes propositions de prix qui lui ont été soumises.

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal retient la proposition de Monsieur ULMAN à 700 €.

SITE INTERNET

Délibération

Florentine N'GAPELE COULIBALY propose au Conseil Municipal la création d'un site internet pour la Commune de Montcaret.

Les utilisateurs pourront y trouver les informations sur la Commune et communiquer avec la Municipalité. Les sujets seront définis par la commission communication.

Il sera nécessaire d'adhérer à un hébergeur sur lequel le site de la Commune sera référencé.

Coût : 30 € par an

Choix du nom de domaine : montcaret.fr

Mme N'GAPELE COULIBALY propose l'impulsion du projet dans un premier temps et la création des pages. Nous pouvons nous engager pour un an, puis nous déciderons de la suite à donner à ce projet. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

ASSISTANCE MAITRISE ŒUVRE (AMO) MARCHÉ GROUPE DES ROUTES AVEC LES COMMUNES DU CANTON DE VELINES

Le Maire fait le compte rendu de la réunion à Vélines à laquelle il a été fait le choix du Maître d'œuvre concernant le marché groupé des routes.

-GEOLIE (Monsieur RAMOUSSE) : 5 %

-All (Monsieur FOURTEAU) : 3,7 %

-AZIMUT : 3,17 %

La Société AZIMUT retenue doit lancer l'appel d'offres des travaux routiers dans les 15 jours après avoir fait le tour des Communes.

POINT SUR L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

Monsieur LACHAIZE donne le compte rendu des échanges de courrier avec Monsieur LAFFARGUE Directeur de la Maison de retraite à Castillon concernant le projet de réalisation de l'accueil de jour Alzheimer à Montcaret. Des contacts ont été pris avec Monsieur ULOT de ARS, le projet passera en commission en septembre prochain, puis à l'arbitrage au PRIAL en 2012.

Monsieur LACHAIZE a également adressé un courrier à Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde pour lui demander de soutenir notre dossier.

Monsieur LACHAIZE indique qu'il devient pessimiste non pas sur la réalité du projet, mais sur les délais bien trop longs. Le bâtiment Reynaud devant accueillir ce projet nécessite des travaux pour éviter qu'il ne se dégrade. Monsieur LACHAIZE rappelle à la commission des bâtiments que la Sté Habitat 3 C visitera prochainement ce bâtiment pour établir un projet.

EMBAUCHE D'UN PERSONNEL DE VOIRIE

Suite à l'appel d'offre d'emploi effectué pour remplacer l'agent de voirie en disponibilité, le Maire et les adjoints ont retenu 5 candidats parmi les 14 candidatures.

Monsieur LEIX Sébastien domicilié à LAMOTHE MONTRAVEL a été retenu. Un contrat à durée déterminée de trois mois renouvelable sera établi.

Renouvellement contrats CUI : Le Maire suggère à l'assemblée de renouveler pour une nouvelle période le contrat CUI de Monsieur LAPEYRIE Lucien et de Madame VILLEREGNIER Geneviève

Délibération : Renouvellement CUI LAPEYRIE Lucien

Le Maire propose de renouveler le contrat CUI voirie, à raison de 20 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat unique d'insertion, pour pallier au surcroît de travail des employés municipaux de la voirie, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} Juillet 2011.

Dans sa majorité, le Conseil Municipal accepte et donne tout pouvoir au Maire pour signer ce contrat.

Délibération : Renouvellement CUI VILLEREGNIER Geneviève

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CUI 20 heures, pour le restaurant scolaire arrive à son terme le 31 Août 2011. Il propose de le renouveler pour douze mois, à raison de 20 heures par semaine à compter du 01 septembre 2011.

Le Conseil Municipal dans sa majorité accepte cette proposition.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE L'ASSOCIATION QUESTION DE CULTURE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur CHELON de l'association Question de Culture, qui intervient sur les chemins de randonnées gérés par le conseil Général (PDIPR).

Le Maire propose de définir les chemins à nettoyer en priorité, soit les chemins du Maridat au Fauresourd, du Grand Gourdon, de Bouty à Roudigou, et le chemin échangé avec Monsieur VON WALHOFF. Pour ce dernier il est nécessaire de rechercher le document d'arpentage établi lors de l'échange entre Monsieur VON WALHOFF et la Commune afin de connaître le nouveau tracé (voir avec les Hypothèques).

Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser une étude afin d'évaluer le coût des travaux. Par la suite il serait souhaitable d'effectuer un entretien régulier de ces chemins remis en état. Il est également demandé l'entretien des Fontaines au Fauresourd, les Oliviers et La Fon du Faure. Ces travaux pourraient être réalisés par les employés de la voirie.

ENTREPRISES RETENUES POUR LA CONFECTION DES LITS DE ROSEAUX A LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion concernant l'ouverture des plis pour les travaux de confection d'un lit de roseaux à la station d'épuration.

Les entreprises suivantes ont été retenues pour répondre à l'appel d'offres.

-VIGIER ENVIRONNEMENT à THIVIERS

-ENTREPRISE LAURIERE et HYDREL à MUSSIDAN

-CEGEC (LA CHARTRE 36)

PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRE POUR RANDONNEES

Le SD 24 propose à la Municipalité d'acheter des plans à remettre aux randonneurs qui en feront la demande à la Mairie. Ce plan acheté 2 € pour être revendu 2,50 € aux usagers implique la création d'une régie.

Vu le peu de plans distribués par an, le Maire propose d'acheter lui-même les plans qui seront distribués gratuitement.

DEVIS DE MONSIEUR BOUTY

Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à Monsieur BOUTY électricien de faire un devis concernant les travaux de mise aux normes électriques à réaliser dans le logement de l'ancienne poste. Vu le montant proposé il convient de compléter par deux autres devis le chiffrage de ces travaux.

DIVERS

USTOM : Madame KOURLATE expose au Conseil que la recyclerie de Pessac sera ouverte au public en septembre prochain. Le personnel prépare actuellement le site et les administrés peuvent apporter leurs affaires.

Une réunion sera organisée prochainement concernant la redevance incitative, l'ADEME a annoncé être dans l'impossibilité d'apporter les fonds prévus pour la mise en place de la redevance incitative.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Maire informe le Conseil que six Communes de la Communauté de communes Montaigne en Montravel sont contre la fusion de la Communauté de Communes Montaigne en Montravel avec la Communauté de communes de Gurçon.

AMIS DE MONTCARET

Monsieur CARPENTIER informe le Conseil que le précédent concert à l'Eglise de Montcaret a accueilli 80 spectateurs. Il exprime la satisfaction des membres de l'association.

Le 8 octobre prochain un spectacle organisé par les Amis de Montcaret dans le cadre du Festival Grains d'Automne aura lieu à SIGOULES avec Monsieur LHOMOND comme conteur.

Monsieur CARPENTIER propose d'organiser un déplacement en car pour les habitants de Montcaret qui souhaiteraient assister à ce spectacle. Le covoiturage peut être également envisagé.

FESTIVITES

-Festival Côté Jardin : 1-2 et 3 juillet 2011 à Bonneville

-Conférence du Professeur de Synglie organisée par Terre de Montaigne sur le thème « l'Adolescence » : 18 juin 2011 à St Seurin de Prats

Monsieur FAVRETTO signale que les services du Département effectuent des travaux en bordure du CD vers St Seurin de Prats. Il semblerait que les bas côtés sont élargis, ce qui rend difficile le croisement des véhicules, surtout des camions. Il demande à Monsieur le Maire de bien vouloir se renseigner sur ces travaux.

Madame POUGET signale que l'ancienne cave coopérative s'écroule peu à peu. Les enfants du voisinage et des adolescents pénètrent régulièrement dans ce bâtiment non fermé qui devient dangereux. Monsieur le Maire répond que le propriétaire a été mis en demeure à plusieurs reprises de rendre ses locaux inaccessibles. Celui-ci a déclaré qu'il n'a pas les moyens d'effectuer des travaux sur ce bâtiment.

La séance est levée à 23 h 45

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE	absent	Hélène GUISET	absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS	absente	Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAAC	absent
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	